

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°15

Conseil Municipal du 09 avril 2015

Direction
FINANCES

Domaine de compétence
Budget Assainissement

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 15/04/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

Absent excusé :

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

Objet : Budget Primitif 2015

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014, il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2015 du budget annexe Assainissement dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 730 906,81 €

Dépenses : 730 906,81 €

dont déficit reporté 192 906,81 €

Section d'investissement :

Recettes : 602 626,65 €

dont excédent reporté 383 172,15 €

Dépenses : 602 626,65 €

Le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Assainissement est adopté par 23 voix pour, 7 contre et 3 abstentions.